

PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2019

Absent et excusé : Florent Calvo, du 17.07 au 20.06.

Les autres membres étaient présents du 17.06 au 20.06 2019, sauf :

Abdelmajid Taki, du 17.06 au 18.06, excusé, Mario Gattobigio, le 17.06, excusé, Stéphane Sebban, le 17.06 et le 20.06, excusé, Saïda Guellati, les après-midis du 18.06 et 19.06, le 20.06, excusée.

Une élection pour le remplacement de Marc BRUNEL, démissionnaire, sera organisée dès que possible.

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'AUTOMNE 2019. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS

Le PV de la session de printemps 2019 et l'ordre du jour de la session d'automne 2019 ont été adoptés à l'unanimité.

2. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE DE L'INP

Astrid Lambrecht commence par le sujet du concours 2019. Les admissions ont été faites et sont en ligne. Les lauréats seront contactés la semaine après la SP19, ainsi que les DUs pour un accueil accompagné qui limitera d'éventuels problèmes logistiques vus antérieurement dans des laboratoires. Astrid Lambrecht souhaite que les entrants participent aux Journées des Entrants de l'institut de PHYSIQUE (JEPHY).

Pour ce qui est de la campagne de concours 2020, les tractations sont en cours à la direction. La même configuration qu'en 2019, est attendue à l'INP. Laurence Pruvost fait remarquer que par rapport au grand nombre de thématiques couvertes par la section 04, ce faible nombre est source de difficultés dans la section et avec les laboratoires. Thérèse Huet fait son possible au niveau de la direction pour obtenir plus de postes. Aucune décision n'est prise pour le moment pour un éventuel fléchage.

La direction serait intéressée par un retour de la section sur les thématiques/équipes à soutenir via un fléchage, le vivier de candidats et les thématiques en danger. Laurence Pruvost remarque que cela peut être difficile dans le cas de grands labos où la section 04 est section secondaire non représentée dans le comité HCERES. Laurence Pruvost explique qu'il existe un problème analogue pour des chercheurs dont la thématique dépend d'une autre section, donc non représentée dans le comité HCERES. Astrid Lambrecht demande si la section a identifié des laboratoires, GDR ou écoles thématiques dont la place serait/ne serait plus en section 04. La section donnera un bilan en fin de session.

La section questionne sur un éventuel fléchage DR pour 2020. Les cas de 2018 et 2019 ont montré un faible nombre de candidats, sans candidature de CRCN ou d'enseignants-chercheurs. La section se demande si c'est le résultat d'un déficit d'information, d'un manque d'attractivité ou d'une politique des unités concernées. Laurence Pruvost remarque que pour les CRCN, on évalue mieux le vivier que pour les candidatures DR externes.

Thèses CNRS et AAP :

- Le CNRS va financer 200 bourses de thèse.

80 bourses de thèse avec accompagnement financier vont aux unités. 7 ont été attribuées à l'INP, 2 à la section 04 (LPL-INSU et ILM-INSU). Le cadre de ces thèses est : 2 équipes, 2 unités, 2 instituts. Leur attribution est pilotée par les DAS qui, en lien les DUs, font remonter les propositions. La négociation

se poursuit ensuite entre les DAS des instituts. Ce dispositif n'est donc pas ouvert à tous (unités, chercheurs).

60 bourses de thèse sont attribuées à l'international par voie institutionnelle et dans le cadre d'accords stratégiques CNRS-Institution étrangère (mais ce ne sont pas des thèses en cotutelle). L'appel à candidature s'est fait via le site du CNRS. Pour l'INP l'appel a concerné le Weizman Institute, le MIT, les universités de Singapour et de Chicago, l'Australie et l'Inde. L'INP a attribué 3 bourses dans les laboratoires suivants : LKB, CELIA, InPhyNi.

60 bourses transverses concernent les défis sociétaux. 6 ont été obtenues et attribuées par l'INP, dont 2 en section 04 au PhLAM et à l'ICB.

Cet appel sera probablement reconduit l'année prochaine, mais pas plus de précisions pour le moment.

- Les AAP Momentum ne seront pas reconduits en 2019. Les résultats 2018 sont en ligne.
- AAP INP disciplinaires : considérés comme un moyen de « lever un verrou » ils sont destinés à des projets pas encore suffisamment mûrs pour aller vers une candidature ANR ou ERC. Cet appel est limité à 3 projets par UMR. 64 projets ont été reçus au total, dont la moitié environ dans des UMR du portefeuille de Thérèse Huet. 15 projets ont été acceptés, dont 5 pilotés par Thérèse Huet. Financement 25-30 k€ par projet. A noter que ces projets sont accessibles aux séniors, et que leur format administratif est léger (2 pages + CV).

Laboratoires

Astrid Lambrecht informe qu'aucun projet de fusion de laboratoires n'est en cours.

Pour les UMRisations/désUMRisations, l'institut évalue les moyens attribués par chaque établissement. Exemple : UMR sans EC, l'université serait tutelle secondaire. S'il y a peu de forces CNRS dans l'UMR, soit le CNRS les renforce, soit on passe en « équipe d'accueil » pour une durée de 5 ans pour évaluer l'évolution. Des discussions sont en cours pour 2 laboratoires, le LAC et le LIDyL.

Pour le LIDyL, le CNRS se positionnera sans doute en tutelle secondaire. Les retours des négociations sont attendus pour l'automne. L'INP justifie cette évolution par le faible nombre de chercheurs CNRS au LIDyL et les difficultés de politique scientifique commune avec le CEA. Pour le LAC, il y aura la création de deux FRE, avec examen à mi-parcours ; l'une en association avec l'ancien LPQM de Cachan, l'autre avec l'autre partie du LAC actuel.

COMUE

La section questionne Astrid Lambrecht sur le positionnement du CNRS par rapport à l'évolution Paris-Saclay/IP Paris. Astrid Lambrecht nous informe qu'elle est directrice scientifique référente pour les 2 sites. Le CNRS est partenaire de la COMUE, mais n'est pas membre fondateur. Il tente de peser sur les projets communs. Une difficulté est la priorisation différente selon la tutelle : même s'il y a consensus sur l'intérêt scientifique, les priorités et le financement diffèrent. La section informe la direction des inquiétudes d'un certain nombre de chercheurs et IT par rapport à cette évolution, notamment autour des installations laser sur le plateau de Saclay.

Pour ce qui est d'INPHYNI, la fusion est faite. L'emménagement dans le nouveau site est prévu sous 2 ans. La section signale un problème apparu sur le site de Sophia Antipolis, où la « maison de l'intelligence artificielle » emménage déjà dans les locaux actuels de l'INPHYNI. Thérèse Huet répond que tout est sous contrôle.

Délégations et PEDR

La section interroge Astrid Lambrecht au sujet des demandes de délégation des EC membres de la section 04 refusées dès que l'unité de l'EC dépend d'un autre institut. Astrid Lambrecht répond que la politique est homogène au sein de l'INP, mais qu'elle n'a pas prise sur les dossiers traités par les autres instituts. La section remarque que cette politique peut avoir un impact sur l'attrait du CoNRS pour les EC d'une part, et risque de cloisonner la démarche par rapport aux unités et instituts d'autre part.

Il y a peu de nouvelles à ce jour concernant le nouveau système de primes et le devenir des PEDR.

Fonctionnement de la section 04

La section souhaite être informée par l'institut des remises de médailles pour y envoyer un représentant.

La section relève les difficultés rencontrées lors de la réservation des hôtels pendant les comités/concours. Le problème est particulièrement aigu lors d'événements importants sur Paris. Pas de solution pour le moment, c'est un problème général lié aux contraintes des marchés de la fonction publique.

Pour certaines régions, les auditions/admissibilités pour le concours tombent parfois sur les 2 semaines de vacances scolaires. A voir avec la direction du CoNRS s'il est possible d'introduire une semaine entre les auditions et les admissibilités.

GDR

Astrid Lambrecht nous informe que les nouveaux formulaires pour les demandes de création et de renouvellement de GDR sont en cours de finalisation.

3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE ADJOINTE SCIENTIFIQUE

Thèses CNRS

Thérèse Huet donne des précisions sur l'attribution des 7 thèses CNRS de son portefeuille :

- 2 interdisciplinaires : LPL (métrologie), ILM (interface physique-chimie, catalyse) ;
- 2 défis sociétaux : LICB (fibres optiques, capteurs spectro), PhLAM (fibres optiques, capteurs médicaux) ;
- 3 projets internationaux : CELIA (physique ultrarapide et chiralité), INPHYNI (théorie), LKB (optique quantique) ;

L'AAP prévoit des bourses pleines, mais il y a des négociations ponctuelles pour un co-financement ; INPHYNI cofinancement Université de Nice ; LKB cofinancement Sorbonne Université.

Délégations

Il y a eu 132 demandes pour 46 ETP disponibles à l'INP. Comme les années précédentes, l'INP favorise les demi-délégations sauf exception à l'international : 89 délégations ont été accordées, dont 26 en section 04.

Les principaux critères d'évaluation sont la qualité scientifique du projet, la levée de verrous, la création d'un nouveau dispositif expérimental, les collaborations... Sont aussi pris en compte le retour de congés maternité/parentaux. Lorsqu'une première ½ délégation est accordée, en général la deuxième ½ délégation l'est. Sont aussi favorisés les membres du comité national. Lors des

attributions, l'INP tente de faire des croisements avec les CRCT. En 2019, les délégations ont surtout été attribuées pour des renouvellements.

La section demande comment la section ou l'institut compte dans le processus d'évaluation/sélection. Thérèse Huet répond qu'elle étudie tous les dossiers des chercheurs rattachés à une unité dépendant de l'INP en principal, et que l'ordre des sections dans la demande n'est pas important.

Concours fléchés/coloriés

Pas de décision pour le moment, l'INP peut flécher pour des besoins particuliers. Mais en général, l'institut préfère colorier. La section signale la difficulté à gérer les coloriages avec un petit nombre de postes ouverts au concours.

Bilan de notre vivier de candidats

Suite à l'intervention d'Astrid Lambrecht, Laurence Pruvost demande quelles informations sont souhaitées pour caractériser le vivier de candidats. Thérèse Huet répond qu'il serait intéressant d'obtenir des informations sur la façon dont les unités définissent leurs besoins. Est-ce qu'elles identifient (ou non) les viviers par rapport à des sites ? Y-a-t-il des laboratoires qui devraient être plus actifs dans leur recherche de candidats ? Les thématiques des candidats sont aussi une information intéressante. Laurence Pruvost remarque qu'il faut au moins tenir compte des mots clés de la section par rapport aux candidats. Nadine Halberstadt note que le vivier donne des informations sur les thématiques qui ont le vent en poupe. Pour les autres, le vivier sera forcément moins fourni. Thérèse Huet dit que c'est vrai pour le CNRS, mais pas forcément au niveau national (MdC) et international. Le but est de se projeter dans l'avenir et hors territoire : identifier des thématiques émergentes ou pertinentes à l'international qu'on ne voit pas encore chez nous, ne pas oublier les sujets de niche (stratégiques et pertinents).

Laboratoires

UMRisations/désUMRisations :

LAC : Après de longues discussions avec les tutelles, la FRE-LAC a été actée en 2018, ainsi que la FRE LUMIN avec l'actuel LPQM.

LIDyL: Les discussions sont en cours pour déterminer si le CNRS reste tutelle principale ou non. Des négociations avec le CEA sont prévues cet automne. Annette Calisti demande ce que signifie « tutelle secondaire ». Thérèse Huet répond qu'une équipe de recherche labellisée se trouve dans une unité dont le CNRS est tutelle secondaire.

LULI : C'est une UMR qui restera UMR, mais qui fonctionne en tant qu'Infrastructure de Recherche (IR). Toutes les tutelles n'ont pas le même intérêt pour le fonctionnement en IR, donc il y a des différences au niveau budgétaire. Le travail est en cours pour une évolution du LULI vers une vraie UMR (Apollon restera la seule IR avec un budget séparé, géré au LULI avec un comité). ELFI et LULI2000 ne sont plus des IR.

Laurence Pruvost demande comment sera organisée l'affectation du personnel et quelles seront les tutelles pour l'IR-Apollon. Thérèse Huet répond que les réponses à ces questions ne sont pas encore tranchées. Apollon est devenu IR en 2018, construit avec différents partenaires et financements (contrats de plan état-région (CPER), Equipex, départements) ; tous ces plans de financement se terminent au 31/12/19.

Actuellement les conseils d'administrations ont lieu et avec eux les bilans pour chaque partenaire. Après le 01/01/2020, l'IR sera inscrite sur le carnet de route du MESRI, et portée par le CNRS et

Polytechnique. L'IR restera néanmoins ouverte à tous les partenaires nationaux et internationaux. L'IR prépare sa charte utilisateurs ; elle sera mise en service en 2019 avec 4 expériences associées à des partenaires, laboratoires et scientifiques. Élargissement en 2020 avec AAP national et international, avec un comité scientifique qui se met en place.

Laurence Pruvost demande si ce sont des équipes de recherche labélisée et quel est le fonctionnement administratif. Thérèse Huet répond que tout passe par le dialogue de gestion. Du budget venant du CNRS sera dédié à l'équipe en question.

Laboratoires de section 04 en secondaire :

Suite à la demande d'Astrid Lambrecht, la section dresse un bilan pour les laboratoires avec la section 04 en section secondaire.

- Le LUTH et l'APC n'ont plus de raison d'être évalués par la section 04.
- Le LPCIM, le LISA, le LCP n'ont qu'un chercheur en section 04. Le LPGP en a 2, bientôt 1.
- Le LCF et le SYRTE pourraient tout aussi bien être rattachés principalement à l'INP.

Thérèse Huet rappelle que pour les 2 derniers laboratoires, le rattachement à leur institut respectif date du découpage administratif du CNRS en INP, INSIS et INSU.

Pour recruter dans plusieurs sections, les DUs ont tendance à demander la labélisation de leur unité dans plusieurs sections. Majid Taki demande quelle est la politique du CNRS par rapport à ces labélisations. Thérèse Huet répond que tant qu'il y a des chercheurs rattachés à une section dont les thématiques sont logiques par rapport à cette section, on considère la labélisation comme pertinente. On tient à l'interdisciplinarité par rapport à l'INSIS, l'INSU. Pour un chercheur, la section reste présente. Si une thématique est sans chercheur, on attend un peu pour voir.

Thérèse Huet informe que le laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) a été créé et a démarré le 01.01.19 dans le but d'offrir une meilleure visibilité de la recherche à l'École Normale Supérieure de Paris.

Laboratoires de section 04 en principal, inquiétudes et questions :

- Apollon LULI et LOA ont des thématiques communes. Thérèse Huet explique que LOA, LULI, LPGP, LIDYL, LLR sont associés, et forment un consortium au sens large. Tout le personnel de l'IR est affecté au LULI, ce qui est pertinent puisqu'ils opèrent sur Apollon.
- Charles Desfrancois demande si le CNRS se désengage d'ATTOLAB. Thérèse Huet répond qu'ATTOLAB est un Equipex qui se termine fin 2019. Sont en jeu la plateforme et des développements expérimentaux liés à la plateforme. Les partenaires de l'Equipex doivent construire le futur d'ATTOLAB.
- Charles Desfrancois remarque qu'on a l'impression d'un manque de coordination entre les projets alors que des équipes ont des objets scientifiques communs : LaserIX opéré par l'université, ATTOLAB opéré par le CEA, Apollon opéré par le CNRS ? Thérèse Huet répond qu'il ne faut pas oublier les aspects budgétaires dans cet environnement. Mais quels que soient les moyens investis au niveau scientifique, on fonctionne au CNRS sur l'idée que tout est ouvert à tous. Les comités d'utilisateurs et les scientifiques font la science.
- Alicia Domaracka remarque que les chercheurs et fonctions support du LULI ne comprennent pas comment ça va marcher. Ce n'est pas étonnant pour Thérèse Huet : la mise en place est en cours (2020), avec une certaine inertie. L'objectif est de clarifier les rôles de chacun, avec possiblement des fonctionnements à temps partiel. Ce n'est pas simple, l'absence d'organigramme au LULI en est un révélateur.

- Patrice Camy demande ce qui se passera pour le LOA. Pour Thérèse Huet, il n'y a pas de souci, les projets « lumière extrême » sont soutenus sur toute la France, pas uniquement en IdF. Il y a aussi des projets théoriques, qui relèvent ou pas de la section 04.
- Laurence Pruvost questionne sur la structuration des Plasmas sur Saclay : il y a beaucoup d'unités concernées LPP, LPGP, CphT, LAC, LOA (laser plasma), LULI. Comment le CNRS voit-il cette dispersion ? Thérèse Huet répond que cette liste d'unités n'est pas exhaustive, les plasmas se font aussi en dehors du plateau de Saclay. La problématique inclut la recherche et l'enseignement, ce qui complique la situation car les sites sont occupés à construire leur offre de formation. Faudrait-il un chapeau structurant ? Le CNRS a anticipé les problèmes de politique de site : toute la communauté est structurée via les fédérations ou groupements (GDRs, fédération ou institut de recherche pris en charge par les différents instituts) au niveau national. Les scientifiques de Saclay s'y retrouvent. On a déjà une vision nationale, on ne va pas refaire un chapeau sur IPP et UPS. La Fédération ILP a été remplacée par des GDRs (2018, 2019), une convention est en cours entre CNRS-CEA-U.Bordeaux-Polytechnique sur l'institut laser-plasma, donc il y a des évolutions en dehors de la vision centralisée sur la Vague E.

Inquiétudes générales pour beaucoup de laboratoires :

La section signale les besoins en administration, l'environnement des laboratoires qui se complique, les difficultés des services techniques (renouvellement et turn-over) et leur mutualisation qui pose problème, surtout si l'unité est multi-sites. Thérèse Huet répond qu'il y a un vrai souci d'attractivité des carrières. De plus, sauf cas particuliers, NOEMI fonctionne mal.

Fédérations

La section questionne sur le devenir de LUMAT et des personnel et plateformes associés. Thérèse Huet répond que LUMAT ne sera pas reconduite ; les plateformes et les IT seront intégrés à l'ISMO (sauf CMOX au LCF). Une question ouverte reste l'accès de la communauté aux plateformes dans cette nouvelle configuration. Charles Desfrançois fait remarquer qu'il n'y a pas de bilan ni d'évaluation Hcéres et qu'on a des difficultés à comprendre la politique.

Fédération FCM-ITER : la section a évalué cette fédération alors qu'il n'y a pas eu d'évaluation Hcéres. Thérèse Huet répond que l'évaluation Hcéres se fait en même temps que le site du porteur de la fédération, c'est-à-dire le PIIM, qui est d'une autre vague.

6. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a examiné 155 dossiers répartis comme suit :

- 18 avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS,
- 113 évaluations de chercheurs à vague,
- 3 dossiers de suivi post-évaluation,
- 1 dossier d'évaluation permanente par une 2ème section,
- 6 dossiers de reconstitution de carrière,
- 5 dossiers de demande d'éméritat (3 1ères demandes et 2 renouvellements),
- 2 changements de direction d'unité,
- 2 créations de GDR,
- 5 dossiers d'expertise.

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.